

Retenue sur allocation logement

Par **florenceP**, le 11/04/2020 à 06:09

Bonjour

je voudrais savoir si la caisse d'allocation familiale a le droit de s'octroyer le droit de nous retenir un montant quelqu'il soit sur la prestation allocation logement sans meme nous en informe et meme de modifier cette sommes selon leurs bon vouloir alors que sur mon compte personnelle il y a des sommes qui sont indiquer mais quelle ne respect pas sachant que je suis en contrat partiel et que mon epous est demandeur d'emplois que notre quotient familiale n'est pas élevé et qu'ils se permettent de nous diminuer cette prestation en prelevant qirement sur allocation logement

je vous remercie d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le 11/04/2020 à 10:38

bonjour,

en cas de trop perçu, la CAF peut le retenir sur les allocations futures.

dans votre cas, sans renseignement, il est impossible de vous dire les raisons de cette modification du montant de votre APL.

Seule votre CAF peut répondre à vos questions, vous devez donc les contacter.

salutations

Par **Visiteur**, le 11/04/2020 à 23:21

Bonsoir

Ce lien vous intéressera.

[LEGAVOX](#)